



AVIS D'AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC
N°19/003
Grand Port Maritime du Havre

Le Directoire du Grand Port Maritime du Havre par décision DIR 19/011 en date du 16 janvier 2019 a délivré une Autorisation d'Occupation Temporaire à la société HAVRE LOGISTIQUE A (SIREN 841 048 093) ayant son siège social 10 rue Roquépine – 75008 PARIS, portant sur la dépendance suivante : terrain situé sur le Parc Logistique du Pont de Normandie 2.

La délivrance de cette Autorisation d'Occupation Temporaire n'a pas été précédée d'une procédure de sélection ou de mise en publicité en raison d'un droit d'exclusivité conféré sur cette parcelle par protocole de réservation de surface en date du 2 juin 2014.

Description de la dépendance : parcelle de terrain de 114 159 m² située sur le Parc Logistique du Pont de Normandie 2 destinée à l'implantation et à l'exploitation d'une plateforme logistique.

Durée de l'Autorisation d'Occupation Temporaire : 45 ans à compter du 18 janvier 2019.

Toute demande de renseignement complémentaire peut être formulée au Service Développement et Relations Clients – Tel : 02.32.74.69.31 – adresse email : clientzip@havre-port.fr

Cette décision est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux (2) mois à compter de la publication du présent avis.

Date de mise en ligne du présent avis : **08/02/2019**